INSTITUT QUÉBÉCOIS du cinéma

RAPPORT ANNUEL
1985-1986

INSTITUT
QUÉBÉCOIS
du cinéma

92-00648/

L'Institut québécois du cinéma a la responsabilité de conseiller le ministre sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma, d'en surveiller l'application et de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma du Québec. L'Institut est en outre l'organisme de concertation permanente du milieu cinématographique québécois.

Le 31 juillet 1986

Madame Lise Bacon
Vice-Première ministre et
Ministre des Affaires culturelles
Ministère des Affaires culturelles
225, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'année budgétaire 1985-1986, relatif aux activités de l'Institut québécois du cinéma.

Je vous prie, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Le président,

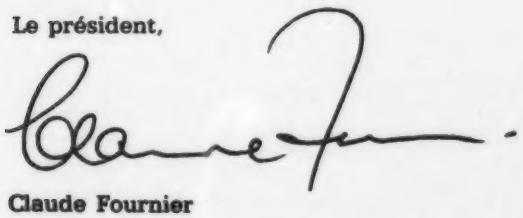

Claude Fournier

SOMMAIRE

Message du président 5

Les membres du Conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma 6

Le personnel 6

Rapport d'activités 7

Rapport du vérificateur 11

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le cinéma existe au Québec!

À cause de l'imagination et du talent des nombreux créateurs, de l'ingéniosité des artisans de son financement difficile, de l'habileté des techniciens, de la dévotion des promoteurs et de l'affection du public!

Le cinéma existe au Québec!

Cette volonté de s'exprimer en images paraît inextinguible. Certes, il y a des vacillements, des discontinuités, mais chaque fois qu'on pourrait la croire éteinte, la lumière du cinéma se rallume avec encore plus d'intensité et d'éclat. Elle brille d'abord ici, attirant un public considérable, puis elle brille à l'étranger dans les plus grands festivals internationaux, provoquant l'admiration et une certaine envie. On aurait presque la tentation de croire que le cinéma canadien existe à cause du Québec.

Quelle ressource, le cinéma! Et toujours renouvelable! Une insondable baie James! De l'énergie passe-frontière, et transmissible sans fil!

Ce que nous sommes, notre culture, notre pays, à portée des écrans du monde entier, dans les salles et partout où règne la télévision!

Si j'étais l'État, ô combien je privilégierais ce puissant et merveilleux outil, cet ambassadeur séduisant, efficace. Je ferais une loi pour assurer que non seulement le cinéma existe, mais qu'il prospère encore davantage et qu'il transmette vigoureusement notre image à la grandeur du monde. L'image d'une culture survivante, victorieuse!

Si j'étais l'État, je deviendrais le plus grand et fidèle allié du cinéma.

Mais comme président de l'Institut, je ne suis pas l'État, je ne suis que son conseiller! Et peut-être qu'à cause de mon vif désir de voir progresser notre industrie, je me fais un peu de cinéma en espérant que les «conseils» de l'Institut seront entendus et même... suivis!

L'Institut croit tellement au cinéma qu'il en porte fièrement le nom et qu'il continuera de répéter tant qu'il peut à l'État:

Le cinéma existe!

Claude Fournier

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

Monsieur Claude Fournier, président
(les producteurs)

Monsieur Marc-F. Gélinas,
vice-président
(les scénaristes)

Monsieur Jean Colbert, trésorier
(les exploitants)

Madame Christiane Bélanger-Hall
(les industries techniques)

Madame Monique Champagne
(les techniciens)

Monsieur Pierre Curzi
(les interprètes)

Monsieur Pierre Demers

Monsieur Pascal Gélinas
(les réalisateurs)

Monsieur René Malo
(les distributeurs)

Madame Francine Montpetit

Monsieur Alain Simard

La composition du conseil
est déterminée par les articles
18, 19, 20 de la Loi

LE PERSONNEL

Monsieur Bernard Boucher, secrétaire
Madame Françoise Sylvestre, secrétaire de direction
Madame Marielle Audet, secrétaire-réceptionniste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le 31 mars 1986, l'Institut québécois du cinéma terminait sa deuxième année complète d'activités depuis qu'il a été transformé par l'adoption de la Loi sur le cinéma.

L'industrie connait actuellement une période de productivité rarement égalée. Aussi l'Institut a-t-il voulu garantir cet état de choses en renforçant les orientations qu'il avait données à la Société générale du cinéma du Québec, au cours des deux premières années.

La croissance des activités augmente les besoins particuliers dans plusieurs domaines: formation, diffusion, statistique et autres. Pour répondre aux attentes du milieu, nous avons travaillé à la conduite de dossiers dont nous allons faire le résumé dans les paragraphes qui suivent. Outre le travail dans ces secteurs, nous avons fait des efforts constants en vue d'une promulgation rapide de tous les articles prévus par la Loi sur le cinéma.

NOS MANDATS

La concertation

L'Institut est un forum de la profession. La présence de toutes les associations professionnelles au sein d'un même organisme est de nature à favoriser une harmonisation des relations entre les secteurs, à encourager les échanges afin d'en arriver à une équité toujours plus grande des relations entre les intervenants.

Au cours de cette dernière année, nous nous sommes aussi fixés comme objectif de resserrer nos liens avec les associations. De façon à mieux traduire les préoccupations de chacun de ces partenaires, nous avons entrepris de les rencontrer systématiquement. Le résultat fut un accroissement des communications; il s'ensuivit des séances de travail sur le parc de salles et la Loi 109, le doublage ou encore la diffusion. Des associations ont également eu recours à nous pour divers services techniques et professionnels. De telles relations sont à la base d'une concertation dynamique avec la profession.

Nous avons constaté, au début de l'année, que les difficultés de financement des productions francophones risquaient d'entraîner une baisse inquiétante de ce côté. L'Institut a sonné l'alerte et a réuni les principaux décideurs, en particulier les télédiffuseurs, afin de provoquer une prise de conscience et la mise en place de mesures correctrices. Cette question a fait l'objet d'une intervention spéciale du Conseil d'administration auprès de la Société générale du cinéma. C'est dans ce même esprit que nous avons participé au colloque tenu à Montebello où Téléfilm avait convié l'industrie pour faire le point sur la production au Canada.

Les conseils

La profession réunie au sein de l'Institut a le mandat d'agir à titre de conseiller du Ministre en ce qui regarde l'application de la politique du cinéma. À cet égard, la mise en vigueur définitive des dispositions de la Loi 109 a fait l'objet de la majorité de nos avis au Ministre des Affaires culturelles tout au long de cette année. En particulier, l'Institut s'est vu confier, au milieu du mois d'août 1985, la responsabilité de représenter le Québec auprès des Majors de l'industrie américaine. Le Président a rencontré leurs porte-parole à diverses reprises, autant à Montréal qu'à New-York afin d'étudier diverses hypothè-

ses qui pourraient dénouer l'impasse qui dure avec l'industrie américaine, depuis la promulgation de la Loi 109. Il y a également eu deux rencontres entre le président de l'IQC et le président de la Motion Picture Association of America, M. Jack Valenti, afin toujours d'essayer de trouver un terrain d'entente acceptable par eux autant que par nous.

En septembre 85, à Halifax, et en mars 86, à Montréal, nous avons accompagné le Ministre à l'occasion des conférences fédérale-provinciale où la question du cinéma était à l'ordre du jour. Cette présence avait pour objectif d'apporter à la délégation québécoise l'expertise et les vues du milieu sur les différents problèmes auxquels fait face l'industrie canadienne du cinéma depuis si longtemps. Nous nous sommes aussi, à cette occasion, faits les promoteurs d'un rapprochement entre l'Alberta, l'Ontario et le Québec, toutes des provinces qui ont commencé à mettre en place des mécanismes particuliers d'aide à la production et à la diffusion du cinéma.

De façon spécifique, nous avons transmis des avis sur la création d'un commissariat au cinéma et sur l'Office des communications sociales.

Orientation de l'intervention

Conformément à ses fonctions qui sont de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma, l'Institut avait choisi au départ, en 1984, d'aligner l'intervention publique sur la dominante du développement et la reconnaissance du succès. En concordance avec ces objectifs, nous avons voulu que le mode d'accueil et de traitement des projets, à la Société générale du cinéma du Québec, soit souple et respectueux des particularités ainsi que du rythme de travail de la profession.

L'Institut a déterminé, en 1985-86, des orientations qui avaient pour but de maintenir le cap fixé depuis deux ans. Comme à l'accoutumé, nous avons fait des consultations auprès de l'ensemble de la profession, consultations qui nous ont permis d'identifier où il y avait des acquis à renforcer, où il y avait des corrections de parcours à apporter. En particulier, nous accordons de l'importance à la préparation d'une véritable stratégie de développement, adaptée à la spécificité de chaque projet. Quant au long métrage, l'Institut continue de croire fermement qu'il est la pierre d'assise de toute production nationale; il lui accorde donc un traitement de faveur!

La poursuite de l'amélioration du parc de salles et la mise en route d'une stratégie d'exportation sont prioritaires au volet de la diffusion. L'éducation des publics et le rayonnement de la cinématographie dans toutes les régions sont aussi des points mis en évidence dans nos orientations. En dernier lieu, nous avons également manifesté le désir que la gestion des programmes de la SGCQ contribue au développement de l'industrie en favorisant la consolidation des entreprises, les relations entre les secteurs et l'évolution des rapports entre les intervenants.

Établissement des normes techniques

À ce chapitre, l'Institut s'est manifesté de deux manières. À l'occasion des audiences de la

Régie du cinéma sur les règlements de la Loi sur le cinéma, nous avons déposé un mémoire afin d'apporter une contribution directe au débat fondamental qui touche au contrôle de la distribution et aux retombées de cette activité dans l'industrie. Nous y avons réitéré notre appui enthousiaste mais réfléchi à la Loi telle que sanctionnée.

Par ailleurs, l'Institut est responsable, aux fins de l'octroi de l'aide financière et selon les besoins, de l'établissement de normes pour reconnaître des oeuvres comme films québécois. Afin de réduire le caractère trop simplement arithmétique de l'actuel règlement et d'en élargir les usages, nous avons conçu un projet qui devra recevoir l'aval des instances concernées avant son entrée en vigueur.

LES DOSSIERS

La politique du cinéma poursuit l'objectif du développement et de la diffusion des oeuvres et de la culture cinématographique dans toutes les régions du Québec. Dans le but d'élargir notre connaissance des régions et de leurs attentes, nous avons entrepris une tournée qui nous permettra d'entrer en contact avec les représentants de la profession partout sur le territoire. Jusqu'à maintenant, cinq des onze régions ont été visitées. Déjà, les recommandations qui nous sont faites permettent d'entrevoir un élargissement du rôle de concertation de l'Institut.

Le besoin d'une école supérieure du cinéma figurait au nombre des recommandations de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel, en 1982. Encore aujourd'hui, cette recommandation fait largement l'unanimité au sein de la profession. Conformément à ce que suggérait la Commission, nous travaillons à mettre au point une formule d'école du cinéma et de la vidéo, indépendante, axée sur le processus de la création.

L'Institut s'est aussi attaqué au dossier complexe de la diffusion du cinéma en essayant d'établir les bases d'une politique globale axée sur l'accès aux films pour les spectateurs et l'accès aux écrans pour les films. À cette fin nous avons rencontré une dizaine de groupes, sociétés ou organismes. Nous envisageons saisir le milieu d'un projet de politique au cours de la prochaine année. Nos principaux objectifs de travail sont de protéger la salle comme moyen privilégié de diffusion, d'assurer à toutes les régions l'accès aux écrans, de favoriser la diffusion de la production québécoise et de soutenir l'éducation des publics.

L'industrie du cinéma a atteint un niveau d'importance qui justifie une analyse raffinée de la statistique abondante qu'elle génère. L'objectif de l'Institut est d'harmoniser et de rationaliser l'usage de cette ressource afin de faciliter l'orientation de l'aide que l'État destine au secteur privé, d'améliorer la qualité de l'estimation des résultats ainsi que la qualité des liaisons entre les divers intervenants du secteur. Nous avons effectué les démarches nécessaires auprès des institutions et ministères concernés en vue d'évaluer la faisabilité de l'implantation d'une banque de données.

L'Institut s'est aussi engagé dans nombre d'autres activités dont voici un aperçu:

Nous avons procédé à la sélection d'une équipe de jeunes

cinéastes qui a participé au programme de formation Dramalab, en Alberta et au Québec.

Dans ses relations avec les autres provinces, l'Institut a travaillé à la mise au point d'un projet d'accord de coopération entre le Québec et l'Ontario. Il a poursuivi les démarches pour qu'un accord du même genre, déjà négocié avec l'Alberta, puisse enfin être signé entre la SGCQ et l'Alberta Motion Picture Development Corporation.

Nous avons aussi fait plusieurs interventions auprès du CRTC et nous nous sommes faits entendre devant la Commission Caplan-Sauvageau, sur la télédiffusion.

EN CONCLUSION

Organisme encore très jeune, l'Institut québécois du cinéma s'affirme de plus en plus comme le catalyseur des différents secteurs de l'industrie du cinéma. Comme un outil d'unification et d'harmonisation de voix qui ont souvent été discordantes.

L'Institut pourrait dans les prochaines années devenir pour ainsi dire la «sagesse» d'une industrie qui a connu toutes les turbulences de la croissance, mais qui se dirige maintenant vers une maturité heureuse et profitable.

L'Institut doit, avec une clairvoyance intelligente, éclairer la route sur laquelle le cinéma québécois est engagé. Et il doit, avec souplesse et diplomatie, faire pour l'État la lumière sur les cheminements de son cinéma national.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 1986

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

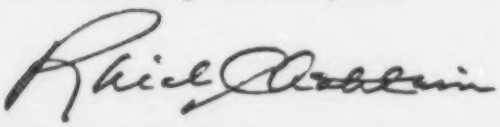

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 5 juin 1986

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
(L.R.Q., chapitre C-18.1)
BILAN
AU 31 MARS 1986

	1986	1985
	$	$
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôt à terme	30 182	23 587
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	5 000	—
Débiteurs	760	408
Frais payés d'avance	1 951	781
	37 893	24 776
IMMOBILISATIONS (note 3)	27 921	22 830
	65 814	47 606
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 4)	7 222	43 889
Créditeurs et frais courus (note 5)	24 605	25 658
Subvention reportée (note 6)	16 122	20 000
	47 949	89 547
EXCÉDENT (DÉFICIT)	17 865	(41 941)
	65 814	47 606

POUR L'INSTITUT

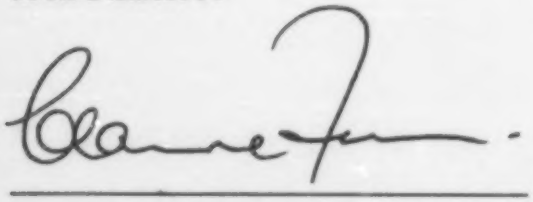

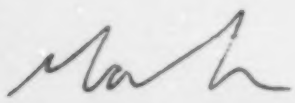

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1986

	1986	1985
	$	$
DÉPENSES		
Allocations de présence des membres	39 855	46 205
Déplacements et autres frais des membres	6 321	12 546
Traitements et avantages sociaux	72 086	82 034
Honoraires professionnels	15 719	7 925
Frais de voyages et de représentation	10 525	8 814
Loyers, entretien et assurances	26 677	26 121
Taxes et permis	3 852	3 834
Location de mobilier et d'équipement	5 246	5 649
Communications et publicité	10 000	12 947
Fournitures et approvisionnements	5 603	14 213
Intérêts et frais bancaires	3 877	3 430
Divers	973	1 139
Amortissement — Mobilier et équipement de bureau	3 535	4 399
Amortissement — Améliorations locatives	2 758	2 618
	207 027	231 874
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	7 955	3 174
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	199 072	228 700
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	258 878	190 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	59 806	(38 700)
DÉFICIT AU DÉBUT	(41 941)	(3 241)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	17 865	(41 941)

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1986

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma.

L'Institut a pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'en surveiller l'application. Il a également pour fonctions, dans le cadre de la politique du cinéma:

- de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma du Québec en respectant les fonctions confiées à celles-ci;
- de déterminer le plan d'aide et d'approuver les programmes de la Société générale du cinéma du Québec conformément à la Loi sur le cinéma;
- d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma; et
- de collaborer avec le gouvernement du Québec, la Régie du cinéma et toute personne à l'établissement des normes techniques concernant l'industrie du cinéma.

L'Institut est responsable, aux fins de l'octroi de l'aide financière et selon les besoins, de l'établissement de normes pour reconnaître des oeuvres comme films québécois.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les taux annuels suivants:

	MÉTHODE	TAUX
Mobilier et équipement de bureau	Solde décroissant	20%
Améliorations locatives	Durée du bail	—

L'équipement informatique n'a pas été amorti parce qu'il n'était pas encore en opération à la fin de l'exercice financier.

3. IMMOBILISATIONS

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	$	$	$	$
Mobilier et équipement de bureau	22 072	7 933	14 139	17 594
Équipement informatique	10 883	—	10 883	—
Améliorations locatives	8 275	5 376	2 899	5 236
	41 230	13 309	27 921	22 830

4. EMPRUNTS BANCAIRES

	1986	1985
	$	$
Emprunt spécial pour financer l'achat de mobilier et d'équipement de bureau	7 222	13 889
Emprunt sur marge de crédit	—	30 000
	7 222	43 889

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

Fournisseurs et frais courus	19 305	19 574
Salaires et déductions à la source	5 300	6 084
	24 605	25 658

6. SUBVENTION REPORTÉE

L'Institut a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985 une subvention de 20 000 $ du gouvernement du Québec pour une tournée d'information sur la Loi sur le cinéma et de consultation en vue de l'établissement d'un profil de l'activité cinématographique en régions.

La partie de cette subvention couvrant les frais encourus pour cette tournée durant l'exercice 1985-1986 au montant de 3 878 $ a été virée aux opérations.

Juillet 1986

Dépôt légal 2e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

Institut québécois du cinéma
80 rue de Brésoles
Montréal, Québec H2Y 1V5

Téléphone: (514) 288-7655
Télex: 055-62171 MTL (ext. 811)